



Procès verbal Conseil Municipal

Date : 28/02/2018 à 19h10 en salle du Conseil Municipal

Présents : Nathalie LAINE-HUGENSCHMITT, Thierry GABLE (à le pouvoir de Monsieur Thierry MOLITOR), Pascal BALLY, Jean Christophe MOREL, Astrid ALBRIEUX, Gérard DONATI, Nora KEBAILI (Arrivée à 19h24), Angélique LAINE-HUGENSCHMITT, Thierry MOLITOR, Hayette SIBLOT, Cindy SURLEAU

Absent excusé : Thierry MOLITOR donne un pouvoir à Monsieur Thierry GABLE

Le Conseil Municipal

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Selon l'article L.2121-15 du CGCT, nous sommes dans l'obligation de désigner, parmi les conseillers municipaux, une secrétaire ou plusieurs secrétaires en début de séance.

Madame Le Maire demande s'il y a des élus volontaires : Madame LAINE-HUGENSCHMITT Angélique, Madame Cindy SURLEAU.

Les secrétaires de séance sont Mesdames LAINE-HUGENSCHMITT Angélique et Cindy SURLEAU.

Madame Le Maire rappelle l'article L2121-16 du code des collectivités territoriales que Le Maire a seul la police de l'assemblée et qu'il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre public. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès verbal et le procureur de la république est immédiatement saisi.

En raison du plan Vigipirate renforcé, la porte de la mairie est fermée dès le début de la séance, le public devra donc sonner pour accéder en salle du Conseil.

De plus, il est interdit d'enregistrer la séance du Conseil Municipal à des fins de troubler l'ordre public. Le public est prévenu.

Ordre du jour

- I. Vente de parcelles
- II. Déclassement d'un bien communal
(Point reporté ultérieurement)
- III. Convention fête foraine 2018
- IV. Divers à la demande d'une élue
 - a) Point sur le budget des Ramblas des coûts engendrés par les retards d'exécution du projet en lien avec des plaintes de quelques administrés
 - b) Intervention des élus et bilan sur les inondations de janvier 2018

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations sur le procès verbal du Conseil Municipal du 19/12/2017.

Les élus passent au vote,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

I. Vente de parcelles

a) Parcelle AA 268 et AA 267 indivisé

Madame Le Maire projette le plan aux élus.

Madame Le Maire rappelle aux élus que ce dossier est la dernière partie des ventes de terrain aux Vignottes dans la continuité des ventes à Mr OBERDORF et à Mr et Mme JOUET délibéré par les élus au conseil municipal de décembre 2014. (Délibération rapportée ce jour pour partie par cette nouvelle délibération)

Il s'agit donc pour la commune de vendre à Monsieur SATURNIN, les parcelles AA 268 de 294 m2 et AA 267 indivisé pour une somme de 5 000 euros.

Madame Le Maire demande si les élus ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de vendre à Monsieur SATURNIN, les parcelles de terrain cadastrée AA 268 de 294 m2 et AA 267 indivisé.

DIT que la superficie du terrain vendu est au prix de vente de 5 000 €, les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

Madame Le Maire explique qu'il y a un projet d'habitat sur les parcelles AA 259 et AA 260.

b) Partie de la parcelle AD 61

Lors de nos réunions publiques, des riverains au site de la SED avaient émis le souhait d'acquérir une partie de parcelle conjointe à leur propriété. Nous nous étions engagés à répondre favorablement aux demandes potentielles dans la mesure où le projet d'aménagement des Ramblas n'était pas impacté. Une réunion sur place avec le géomètre responsable du bornage périphérique du site de la SED, a permis de déterminer avec les riverains leur besoin et de réaliser le plan projeté à l'écran. Le coût du m2 est celui du coût de la SED impacté des frais de bornage. Le présent texte est valable pour les point b), c)

Il s'agit là d'une partie de la parcelle AD 61 sise « Derrières les Curtils », demandée par Madame Laurence COURTOT, d'une superficie de 300 m2 appelée entité E1. Cette parcelle est classée en bleu ciel au PPRI. Le coût de la vente est de 19.28 euros du m2 soit une somme de 5 784 euros.

A noter que la voirie (partie de la parcelle AD 195) n'ayant plus de raison d'être car :

- l'accès à la parcelle AD 61 se fera par le nouveau quartier
- la commune ne souhaite plus entretenir cette partie de parcelle aussi bien en investissement quant fonctionnement, il est proposé de céder cette partie de parcelle à 1 euro. (Même type de vente qu'aux cités Keller à Monsieur KAFALLAH)

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré,
DECIDE de vendre à Madame Laurence COURTOT, l'entité E1 d'une partie de la parcelle AD 61 de 300 m2 et une partie de la parcelle AD 195 conformément au plan projeté, après avoir consulté l'EPF et acquit la partie de la parcelle AD 61.

DIT que la superficie du terrain vendu est au prix de vente de 5 785 € (5784 euros plus 1 euros), les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

À noter que la partie de la parcelle AD 61 entité E3 et E4 sont actuellement proposées à Monsieur Girard et à un aménageur pour un projet d'habitat pour anciens. Ces propositions seront présentées en Conseil Municipal lorsque nous aurons reçu les courriers de demande par les concernés.

c) Partie de la parcelle AA 178 entité C

Madame Le Maire projette le plan aux élus.

Il s'agit là d'une partie de la parcelle AA 178 sise « Aux Coires », demandé par Monsieur Bruno MANZINALI, d'une superficie de 246 m2 appelée entité C. Le coût de la vente est de 20 euros du m2 soit une somme de 4 920 €.

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE de vendre à Monsieur Bruno MANZINALI, l'entité C d'une partie de la parcelle AA 178 de 246 m2.

DIT que la superficie du terrain vendu est au prix de vente de 4 920 €, les frais notariés sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents afférents à la vente.

À noter que la partie de la parcelle AA 178 entité A et/ou B sont proposées actuellement à Monsieur SANCHEZ et que nous présenterons cette proposition en Conseil Municipal lorsque nous aurons reçu le courrier de demande du concerné.

d) Partie de la parcelle AA 185 entité D

Madame Le Maire projette le plan aux élus.

Il s'agit d'acquérir une partie de la parcelle AA 185 d'une superficie de 102 m2 appelée entité D, vendu par Monsieur LALLIER à la commune. Le coût de la vente est de 20 euros du m2 soit une somme de 2 040 € (à budgétiser au primitif 2018).

Madame Le Maire demande si les élus ont des observations ou des remarques à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Le Conseil Municipal, après exposé du Maire et après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir à Monsieur LALLIER, l'entité D d'une partie de la parcelle AA 185 de 102 m2.

DIT que la superficie du terrain vendu est au prix de vente de 2 040 €, les frais notariés à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tous documents afférents à l'acquisition. À Noter que cette partie de parcelle sera revendue à l'aménageur dans le cadre du projet des Ramblas.

Arrivée de Madame Nora KEBAILI (19h24)

II. Convention fête foraine 2018

Monsieur Pascal BAILLY fait lecture de la convention fête foraine avec la ville d'Audincourt.

Monsieur Pascal BALLY demande aux élus s'ils ont des remarques ou des observations à formuler.

Les élus passent au vote,

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pour information aux élus, suite à l'article paru dans la presse sur l'état déplorable de l'aire de grand passage sur la commune d'Arbouans et à l'entrée sud de notre agglomération. Madame Le Maire explique aux élus qu'elle a déjà à plusieurs reprises interpellé Monsieur Le Président de PMA à ce sujet oralement et par courrier (photos jointes) sans réponse à ce jour.

Monsieur Pascal BALLY précise que ce site est normalement fermé du 01 novembre au 10 mai, mais que depuis deux ans cette règle n'est pas respectée, malgré les tentatives d'expulsion.

Madame Le Maire soutient l'action de Messieurs GAMBERI ET DELPHINO et souhaite mener une action commune avec la ville d'Audincourt pour que d'une part il n'y est plus d'utilisation de ce site en dehors des ouvertures annuelles aux groupes de grand passage et que le site reste propre, et salubre pour le bien de tous quelque soit son utilisation.

III. Divers

a) Point sur le budget des Ramblas des couts engendrés par les retards d'exécution du projet en lien avec des plaintes de quelques administrés

À la demande d'une élue, Madame Le Maire fait le point sur les coûts engendrés par les retards d'exécution du projet des Ramblas suite à des plaintes de quelques administrés.

Madame Le Maire explique que cette question est judiciaire et qu'elle aura tout son sens en fin d'opération si le résultat financier sort négatif. Chacun assumera alors la portée de ses actes.

Premièrement un retard en lien avec le recours gracieux à la modification 2 du PLU :

- 4 mois de retard équivalent à 4 mois de prêt supplémentaire soit environ 12 000 euros
- Honoraires avocat : 4 152,08 euros

Deuxièmement, un retard en lien avec un appel d'un administré au cabinet de Monsieur Le Sous Préfet début décembre 2017 relatant un désamiantage non règlementaire. Le résultat : le chantier a été arrêté 15 jours par l'inspection du travail pour finalement nous dire que la cabane de chantier n'était pas assez grande pour le personnel et qu'il fallait la changer de place. Mais aussi refaire les cheminements des accès au chantier. Cependant l'entreprise n'a eu aucunes remarques sur la méthode de désamiantage. La reprise du chantier tombant avec les congés de fin d'année civile, le chantier a pris un mois de retard conséquences suivantes :

- Un mois de retard équivaut à un mois de prêt supplémentaire soit 3 000 euros
- Une mission de coordination pour le bureau SOCOTEC allongée de deux mois soit une somme de 2 664 euros.

À ceci, il faut rajouter des études de sol post démolition extrêmement poussées pour se prémunir de tout recours au moment du dépôt de permis de lotir. De ce fait, après conseils demandés par Madame Le Maire au cabinet de Monsieur Le Préfet et à la DREAL, nous avons constitués un cahier de charges pour le choix de des études prenant toutes les précautions possibles. Deux bureaux d'études ont été choisis pour ces études, il s'agit de l'APAVE et TERREST (Cabinet qui a suivi le dossier depuis une dizaine d'année). Pour information les sondages sont en cours d'analyses, les résultats seront connus fin du mois de mars.

- Retard lié à ces études : un mois soit 3 000 euros
- Cout des études : 9 204 euros TTC APAVE et 1044 TTC TERREST

En conclusion et pour répondre à la question posée, nous sommes à ce jour à 6 mois de retard sur le programme et un coût en sur plus de l'opération de 35 064,08 euros. De plus, nous pénalisons déjà une trentaine de famille qui souhaitent s'installer dans notre village et qui peut-être vont décider d'aller construire ailleurs avec l'offre actuel sur le Pays de Montbéliard (Sochaux, Audincourt.....).

Madame Le Maire tient ici à exprimer et à faire comprendre qu'à plus le projet prendra du retard à plus nos administrés seront pénaliser financièrement si l'opération s'avérait négative.

Madame Le Maire ne fera pas plus de commentaires, chacun peut largement comprendre ce que cela signifiera en fin d'opération.

Madame Le Maire demande si les élus ont d'autres observations ou remarques à formuler.

Les élus demandent, comment entreprendre des recours contre les personnes qui nous font dépenser des sommes inutiles ? Madame Le Maire va se renseigner au pré de l'avocat de la commune.

Madame Cindy SURLEAU demande, comment est ressenti le projet dans le village ? Madame le Maire explique qu'elle n'a eu que des félicitations des gens du village et des personnes hors village. Et qu'elle a enregistré trois nouvelles demandes de parcelles en 15 jours sans commercialisation.

Madame Astrid ALBRIEUX explique qu'il ne serait pas normal de faire payer via les contributions directes les administrés du village au motif que le projet serait déficitaire à terme par la faute de quelques administrés contre ce projet.

NB : à rajouter par oubli d'information à ce Conseil Municipal, la dépense d'une somme de 1536 euros pour une étude sur un soit disant déversement de liquide suite à la plainte d'une administrée des vergers que nous avons déjà évoqué en Conseil Municipal l'année dernière. Ce qui porte la somme totale à ce jour à 36 600.08 euros.

b) Intervention des élus et bilan sur les inondations de janvier 2018

Information sur l'intervention de Madame Le Maire pendant cette crise.

- Lundi 22 janvier fin d'après midi, Madame Le Maire a été prévenue par le service de gestion des crues de PMA (appel téléphonique), que dans la nuit du 22 janvier au 23 janvier, le quartier des Champs de Pierre coté Pougès et la rue des sablières du 12 au 34 et de l'autre coté de l'avenue de l'Europe le numéro 1 seraient touchés par la crue du Doubs suite aux fortes pluies. Madame Le Maire a immédiatement prévenu la secrétaire chez elle pour un affichage sur le panneau numérique et sur le site internet. Madame Le Maire a immédiatement prévenu les deux adjoints et les conseillers municipaux de cette situation par SMS. Elle a aussi demandée aux deux adjoints de prévenir avec elle les administrés à risques après avoir imprimé les deux plans PPRI (projeté à l'écran). Monsieur Thierry GABLE était en charge de la rue des champs de Pierre et Monsieur Pascal BALLY était en charge de la rue des sablières. Avec l'aide d'administrés volontaires, les adjoints et Madame Le Maire ont soit téléphonés soit vu les personnes concernées physiquement, soit mis en veille des administrés chargés de nous informer de la situation (quartier des Court-Champ,

Sambliionnières et rue des écoles). Monsieur Thierry GABLE et Monsieur Pascal BALLY sont restés un bon moment le soir et tard dans la nuit pour suivre l'avancement de la crue en passant dans les rues du village et le long de la RD 472 et en ont informés Madame Le Maire. À noter que seul les communes de PMA qui possèdent des ouvrages de gestion des crues ont été informées, en plus de l'alerte de la préfecture du Doubs par téléphone. Ceci fut donc une chance de pouvoir anticiper cette situation. Par ailleurs, il semblerait qu'il y est eu des lâchers d'eau du barrage de la centrale hydroélectrique de DAMPJOUX accroissant encore la crue du Doubs (probablement à l'origine d'un impact plus conséquent).

- Mardi 23 janvier, en journée Monsieur Pascal BALLY est passé dans les deux rues matin et après midi, rapportant à Madame Le Maire, ce qu'il avait constaté et fait, c'est à dire : intervention rue des sablières chez Madame Jeanine BAGGIO pour coupure d'électricité, présence au prés des pompiers pour le pompage d'eau sur une bonne partie de la journée (collation du midi payées par la commune aux pompiers), intervention pour cuve fissurée déversant du fuel. Mais aussi, recensement rue des sablières et rue des Champs de Pierre les besoins en aide pour dégager les encombrants humides et détériorés. Pour information, à ceux qui disaient que le terrain derrière les écoles était constructible, Madame Le Maire projette une photo aux élus à l'écran, où l'on voit le terrain inondé. La preuve que cette information donnée par certains administrés était fausse.
- Mercredi 24 janvier matin, intervention de Madame Le Maire à PMA pour demander avec d'autres collègues Maire la résolution du problème des encombrants et déchets. Une réunion sera programmée le soir où elle sera présente. Une organisation se met en place pour les encombrants et les déchets.
- Jeudi 24 janvier matin première heure, Madame Le Maire rédige un flash info, l'imprime avec l'aide la secrétaire et le distribue personnellement rue des Champs de Pierre. Monsieur Pascal BALLY fait de même dans la rue des sablières.
- Vendredi 25 janvier, un point est fait avec les adjoints qui me signalent que tout est rentré dans l'ordre pour la plupart des administrés impactés.

Bilan :

4 appels téléphoniques sur une trentaine d'administrés concernés, un pour coupure d'électricité, un pour remonter d'eau dans les canalisation d'eau usée, et deux personnes seulement (rue des sablières), ont eu besoin de nos services pour évacuer des encombrants et déchets. Ce que nous avons fait gracieusement, avec l'aides des employés municipaux dans les semaines qui ont suivis en fonction du passage des experts assurance en planifiant l'intervention à leur convenance (Trajets déchèterie Etupes et Voujeaucourt, intervention sur deux demi journées). Pour les deux cuves ont fissurés, ces problèmes sont à ce jour réglés. Aucune demande d'aide n'a été faite par les administrés pour mettre à contribution le CCAS qui est resté en veille pendant toute la durée de la crise.

A ce jour, il reste un dégât des eaux a réglé à ma demande, semaine prochaine rue des sablières avec PMA et Veolia.

Tel est la réalité de ce que Madame Le Maire, les adjoints et les élus ont réellement vécu.

Madame Le Maire explique que les élus n'ont absolument rien à se reprocher sur la gestion de cette crise et pour ceux qui ont critique facile qu'ils soient constructifs et disent un jour à nos administrés, ce qu'ils auraient fait de plus que ce qui a été fait.

Madame Le Maire donne respectivement la parole à Monsieur Pascal BALLY et à Monsieur Thierry GABLE afin qu'ils s'expriment aussi sur le sujet.

Monsieur Pascal BALLY complète l'information précédente précisant qu'il avait vu Madame Michèle MAGNIN-FEYSOT et Monsieur Marcel PERSONENI qui lui ont dit qu'ils n'avaient pas de problèmes particuliers.

Monsieur Pascal BALLY ne peut pas accepter de lire qu'il est passé « en coup de vent » au vu du nombre d'heures présent sur le terrain et au nombre d'heures sur ce dossier. Il demande des excuses ou un démenti de la part des personnes qui ont osés écrire cela.

Monsieur Thierry GABLE explique que cette situation est la première que nous avons eu à gérer depuis qu'il est élu (2002), il estime que nous avons fait le nécessaire.

Monsieur Thierry GABLE redit aussi ici que pour être plus efficace dans l'information, il faudrait que les administrés face l'effort de donner leur téléphone ou mail au secrétariat de mairie dans leur intérêt.

Monsieur Thierry GABLE aimerait connaître pourquoi ces administrés critiques et agissent de cette manière. Quel est leur but ?

Madame Le Maire demande si les élus ont d'autres observations ou remarques à formuler.

Les élus expriment leur colère face à ces critiques gratuites.

Madame Nora KEBAILI propose de faire une réunion avec les administrés impactés par les inondations de janvier afin de faire un point bilan avec eux. Madame Le Maire propose, une réunion mercredi 14 mars 2018 à 19h00 en mairie.

Madame Le Maire rajoute qu'elle a aussi écrit à la préfecture et envoyer deux dossiers pour une demande d'arrêté de catastrophe naturelle. Ces demandes sont en cours.

Madame Le Maire exprime ici sa colère que les élus soient toujours pris pour des « BRINQUINS » et des incompetents.

Madame Le Maire explique que la vigilance grand froid est bien engagée et que le CCAS est en cellule de veille (appel téléphonique aux personnes âgées isolées) afin d'anticiper sur d'éventuels propos déplacés par certains administrés.

Pour information, enfin de séance Madame Le Maire a été obligé d'interpeller le public présent dans la salle du Conseil Municipal. Ces derniers présents au nombre de 4, extrêmement bruyant, rigolaient et se moquaient des propos rapportés sur ce point.

En toute sincérité, les élus non pas appréciés et compris, ces attitudes déplacées pour des adultes qui se disent responsables.

Fin du conseil municipal à 20h18

Prochain Conseil Municipal sauf changement mercredi 21 mars à 18h00 (Préambule du Conseil Municipal : présentation du bilan annuel de l'association sésame autisme et des Francas)